



RÈGLEMENT et ORGANISATION DES 27^{ème} FOULÉES ÉTAMPOISES

INTRODUCTION

L'association ETAMPES ATHLETISME organise 3 épreuves de course à pieds qui se dérouleront le dimanche 12 février 2023 à ETAMPES, avec un départ Bd Berchère pour le 10 km, et Promenade des Prés pour les courses jeunes de 1 et 2 km.

L'arrivée sera commune aux 3 courses et se situera rue Saint Fiacre.

Horaires des courses :

Départ à 11h pour les 2 courses des jeunes, 1 km et 2 km.

Départ à 9h30 pour le 10 km.

CONCURRENTS

Toutes personnes, licenciées ou non, hommes et femmes, né(e)s en **2007** et avant peuvent participer au **10km**. L'épreuve de **1 km** est réservée aux enfants né(e)s entre **2012 et 2016 (EA et PO)**, la course de **2 km** est réservée aux jeunes né(e)s entre **2008 et 2011 (BE et MI)**.

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Les concurrents doivent courir seuls et en aucun cas être accompagnés de vélo, ni courir avec un chien, ni pousser une poussette ni utiliser tout autre élément d'accompagnement qui puisse gêner les autres coureurs ; les contrevenants seront disqualifiés. En cas d'accident, la responsabilité du concurrent sera directement engagée.

DROIT D'INSCRIPTION

Ils seront gratuits pour les 2 courses de jeunes, l'inscription devant être effectuée par courrier ou par internet et avant le vendredi 10 février 2023 ; sinon le samedi et le jour de la course il sera demandé **2€** par enfant.

Pour l'épreuve du 10 km, les inscriptions pourront se faire également par courrier, mais de préférence par internet, avant le vendredi 10 février 2023 minuit ; le tarif est de **12 €**. Le samedi et le dimanche matin le tarif sera de **16 €**.

Les inscriptions s'effectuent en priorité par internet : <http://www.etampesathletisme.com>. Possibilité par courrier à adresser à : Etampes Athlétisme ; 4 chemin des Buis, 91690 Boissy-La-Rivière.

Toute inscription non accompagnée du règlement sera considérée comme une inscription prise sur place.

Tout engagement est ferme et définitif.

Les droits versés à l'organisateur lui resteront acquis au cas où, pour une raison quelconque, un engagé serait empêché de prendre le départ.

En cas de force majeure ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Clôture des inscriptions le dimanche matin à **10h30** pour les **courses des jeunes** et **9h00** pour la course de **10 km**.

CERTIFICAT MÉDICAL

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une licence FFA (saison 2022/2023) Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (**Attention** : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).)

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations listée dans la réglementation des manifestations running 2022 à la page 12.

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie qui sera conservée par l'organisateur. **La présentation du certificat médical sur les téléphone et Smartphone n'est pas valable et ne sera pas acceptée.**

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne pourra être remis si l'inscription est incomplète en ce qui concerne le justificatif médical ou la licence qui doit être conforme au règlement FFA selon la liste indiquée ci-dessus.

REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront distribués le samedi de 14h à 18h et le dimanche matin à la salle des fêtes Jean Lurçat, avenue de Bonneveaux à partir de 7h30, sur présentation d'une pièce d'identité.

Toute personne n'ayant pas son dossier complet au jour du retrait du dossard sera redirigée vers le « poste des litiges », ce qui implique de l'attente et du stress inutile.

DOSSARD ÉLECTRONIQUE

L'ensemble des 3 épreuves sera doté d'un dossard à puces. Votre dossard est équipé d'une puce **UHF collée sur lui (système uRTim BipTag)** qui servira au chronométrage et au classement. Les dossards devront être fixés par quatre épingles et ne devront en aucun cas être réduits, ni découpés, ni pliés sous peine de disqualification.

Tout concurrent n'ayant pas son dossard apparent avant la ligne se verra interdire l'accès à la zone d'arrivée et ne pourra être classé.

DOSSARD PRÉFÉRENTIEL

Les coureurs hommes (< 34'15) et femmes (< 41') souhaitant un dossard préférentiel sont priés de s'inscrire avant le 7 février 2023 en fournissant un justificatif de performance datant de moins d'un an.

Aucun dossard préférentiel ne sera délivré après cette date.

RÉTROCESSION DE DOSSARD INTERDITE

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Exceptionnellement une demande de transfert pourra être effectuée avant le 1^{er} février par écrit à l'organisateur.

VESTIAIRES

Le dimanche 12 février, à partir de 7h30, possibilité de déposer votre sac ou votre valise à l'espace vestiaire situé à l'étage de la Salle des Fêtes.

NB : L'organisation décline toute responsabilité pour les objets fragiles ou de valeur et se réserve le droit de refuser les objets volumineux.

RAVITAILLEMENT

Les 2 ravitaillements seront situés, l'un au 5ième km, et l'autre après l'arrivée sur le **parking des livraisons Carrefour**. Ils seront dotés de liquides (eau, boissons sucrées diverses) et de solides (quatre-quarts, pain d'épice, fruits secs divers, pommes, oranges)

RÉSULTATS

Seul le Juge Arbitre désigné par la FFA est habilité à recevoir les réclamations pendant la ½ heure qui suit l'affichage des résultats.

Les résultats de toutes les courses paraîtront sur les sites suivants :

Le club d'Athlétisme organisateur www.etampesathletisme.com

La société de chronométrie Protiming www.protiming.fr

Le comité d'Athlétisme de l'Essonne www.cd91athle.org

La Fédération Française d'Athlétisme après validation www.athle.fr

RÉCOMPENSES

Médailles Finisher à tous les arrivants des 3 courses (1 – 2 – 10 km).

Les récompenses seront des coupes pour les podiums et différents cadeaux en fonction des prix collectés auprès de nos généreux partenaires.

Course de 10 km Label Régional FFA - Classante et Qualificative au championnat de France.

Récompenses au scratch pour les 5 premiers masculins et féminins, non cumulables avec les classements par catégorie.

Récompenses aux premiers M / F suivant les catégories d'âges (CA-JA-ES-SE).

Récompenses aux premiers M / F pour les catégories : M0 à M10. (ou groupées 2 a 2)

Primes de 300 € aux records de l'épreuve :

- Féminin de **35'11** détenue par **Léonie PERIAULT depuis 2016**
- Masculin de **29'55** détenu par **Azeddine Habz depuis 2020**

Challenge Jean-Pierre ISCHARD : récompenses aux 3 premières équipes de Club FFA, aux temps cumulés, pour les hommes sur 4 coureurs et femmes sur 3 coureuses.

Course de 1 km (catégories éveils et poussins M / F) : récompenses pour tous les participants, plus pour les 3 premiers de chaque catégorie.

Course de 2 km (catégories benjamins et minimes M / F) : récompenses pour tous les participants, plus pour les 3 premiers de chaque catégorie.

PARCOURS

Pour la course de 10 km, le DÉPART aura lieu à 9h30 boulevard BERCHERE, et l'ARRIVÉE rue Saint FIACRE se situant à l'arrière du supermarché CARREFOUR. Parcours identique depuis 6 ans : 1 boucle de 5 km passant par des lieux historiques de la ville d'ETAMPES à effectuer 2 fois pour l'épreuve de 10 km. Marquage de tous les kilomètres au sol et verticalement du côté de la ligne idéale de course.

Tapis sur la ligne de départ permettant la validation des temps réels.

Pour les courses jeunes de 1 km et 2 km, le DÉPART aura lieu à 11H00 Promenade des Prés vers la Salle des Fêtes, et l'ARRIVÉE sera identique au 10 km. Une boucle d'environ 1 km sera à effectuer 2 fois pour l'épreuve de 2 km.

Des commissaires et signaleurs de course, ainsi que des secouristes, seront présents le long du parcours pendant la durée des épreuves pour la sécurité des coureurs.

Présence sur place d'un organisme de secours (ADPC 91) ainsi que d'un médecin.

La mise hors course d'un concurrent peut être décidée pour des raisons médicales.

Limites horaires : le temps maximum alloué pour le **10km** est de **1h30**, le temps maximum au passage du **5ième km** est de **45 minutes**. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront se conformer aux dispositions du Code de la Route.

DROIT A L'IMAGE

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation aux épreuves organisées par ETAMPES ATHLETISME sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

ASSURANCES

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte

des courses hors stade.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

L'engagement aux 27^{ème} FOULÉES ETAMPOISES implique l'acceptation pure et simple par le coureur de toutes les clauses du présent règlement. Il s'ensuit qu'aucune réclamation au sujet des dites clauses ne saurait être prise en considération.